

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **mardi 21 Avril 2026 à 18 h 00**,  
Le Conseil s'est réuni à la Mairie  
Sous la présidence de **M. BAILLET Sébastien, Maire**  
En suite d'une convocation en date du 14 Avril 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20260421-DEL19-210426-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/04/2026

**Étaient présents :**

1. M. BAILLET Sébastien
2. M. LEPRÊTRE Régis
3. Mme WACOGNE Aurore
4. Mme POMMIER Marie-José
5. Mme FOURNIER Pauline
6. M. GOSSELIN Jean-Michel
7. Mme ROUX Bérénice
8. M. MATHIAS Serge
9. Mme BONVOISIN Nathalie
10. M. LEPRETRE Emmanuel
11. Mme CALOIN Allison
12. M. RAMET Fabien
13. Mme HENRIETTE Aurélie
14. M. HOLMÈS Arnaud
15. Mr CARALP Philippe
16. Mme ÉLYSÉ Andréa
17. M. WAROT Laurent
18. Mme LOTH Cécile
19. M. TINDILLER Franck
20. M. DE ROQUIGNY Antoine
21. Mme MAILLART Maryse
22. Mme PRUVOST Coralie
23. M. LAMOUR Jean-Pierre
24. M. BERRIER Paul
25. Mme DHALENNE Brigitte

**Absent(s) excusé(s) :**

1. Mme TILLIER Nathalie donne procuration à Mme BONVOISIN Nathalie
2. M. BONVOISIN René donne procuration à Mme FOURNIER Pauline
3. M. HAGNERÉ Damien à Mme WACOGNE Aurore
4. Mme PHILIPPOT Loëtitia à Mme CALOIN Allison
5. M. RAMET Philippe à M. BAILLET Sébastien
6. Mme CATHERIN Athénaïs à M. MATHIAS Serge
7. M. CAUX Franck à MR TINDILLER Franck
8. M. RAMET Dominique à M. BERRIER Paul

**Secrétaire de séance :** Mme WACOGNE Aurore

En exercice : 33

Présent(s) : 25

Absent(s) – Procuration(s) : 8

Absent(s) non excusé(s) : 0

## DÉLIBÉRATION N° 2026-19

### OBJET : Désignation des représentants du Conseil municipal à l'Association Baie de Canche (ABC)

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-21 ;

**Vu** les statuts de l'Association de la Baie de Canche (ABC) modifiés le 24 octobre 2024 ;

**Considérant** que l'association « Baie de Canche » regroupe les communes de Camiers, Étapes-sur-mer et Le Touquet-Paris-Plage en vue de conduire une politique concertée de développement et de valorisation du territoire ;

**Considérant** que, conformément aux statuts, chaque commune membre est représentée :

- par le Maire, membre de droit ;
- et par trois représentants désignés au sein du Conseil municipal ;

**Considérant** qu'il convient, suite au renouvellement du Conseil municipal, de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein de cette association ;

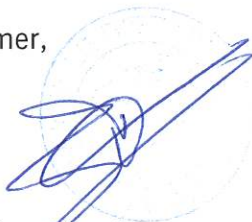
**Considérant** que le scrutin secret a lieu lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ou s'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. Dans ce dernier cas, il s'agit d'une élection à trois tours de scrutin (si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé). Sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret en cas de nomination ou de présentation ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :**

- **procéder à un vote à main levée pour la désignation des membres du Conseil municipal à l'Association Baie de Canche (ABC) ;**
- **désigner les représentants de la commune au sein de l'Association de la Baie de Canche :**
  - **Madame Loëtitia PHILIPPOT**
  - **Madame Athénaïs CATHERIN**
  - **Monsieur Emmanuel LEPRETRE**
- **préciser que :**
  - ces représentants siègent au sein du conseil d'administration de l'association ;
  - ils sont désignés pour la durée du mandat municipal ;
  - ils pourront être remplacés à tout moment par délibération du Conseil municipal.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 24 VOIX POUR ET 9 ABSTENTIONS (JEAN-PIERRE LAMOUR – TINDILLER FRANCK – CAUX FRANCK – MAILLART MARYSE – PREUVOST CORALIE – DE ROCQUIGNY ANTOINE - BERRIER PAUL – DHALENNE BRIGITTE ET RAMET DOMINIQUE)**

Le Maire d'Étapes-sur-mer,  
Sébastien BAILLET



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Nomenclature acte : 8.1 (Enseignement)

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 27 avril 2026

Date de la publication le 27 avril 2026